



CHRISTOPHE LEPITRE EST DIRECTEUR GENERAL DÉLÉGUÉ D'OFI AM et président du comité de suivi d'IZNES, la plate-forme internationale d'achat et de vente d'OPC européens en *blockchain*.

Au sein du comité exécutif d'OFI AM, il est chargé de la supervision du contrôle des risques, des opérations et des systèmes d'information. Il assure depuis 2017 la supervision des projets de transformation digitale du groupe.



JEAN-ROBERT HERVY EST DIRECTEUR GENERAL D'IZNES

depuis février 2018. Il commence sa carrière en 1998 au sein de la direction de l'informatique des sociétés de gestion de la Caisse des dépôts et consignations,

d'abord en tant qu'analyste programmeur, puis chargé d'études et chef de projet. Il rejoint OFI Asset Management en juillet 2001 en tant que chef de projet et assistant à la maîtrise d'ouvrage puis prend successivement la responsabilité du *middle office*, des activités opérationnelles transverses avant d'être nommé directeur adjoint des opérations et *Chief Data Officer* en octobre 2016.

OFI AM : une *blockchain* pour un lien direct entre l'investisseur et la société de gestion

Face à l'essor de la clientèle *retail* et une collecte en assurance-vie davantage tournée vers les produits en unités de compte, les sociétés de gestion doivent mieux connaître leurs clients finaux et adapter leurs modes de distribution. Dans un tel contexte, la *blockchain* peut s'avérer utile. OFI AM l'a bien compris et s'est lancée dans l'aventure d'IZNES, un opérateur teneur de registre de parts de fonds, en cours d'industrialisation. En juin 2018, plus de vingt sociétés de gestion sont associées au déploiement de cette nouvelle plateforme.

C Comment et pourquoi vous êtes-vous intéressés à la *blockchain* ?

Christophe Lepitre : Dès 2016, notre CEO, Jean-Pierre Grimaud, est séduit par les potentialités de la *blockchain*. Sous son impulsion, Jean-Robert Hervy et Patrick Hobin, respectivement *Chief Data Officer* et directeur des opérations chez OFI AM, initient une démarche collective destinée à définir les usages possibles pour les sociétés de gestion. Rejoints par Groupama AM, La Banque Postale AM et Arkéa Investments Services, ils lancent, au premier trimestre 2017, un *request for information* dont l'objet est la tenue du registre du passif des OPC. Pour être plus libres dans l'organisation et l'encadrement du projet, OFI AM décide de financer seul le développement du premier pilote.

Au deuxième trimestre 2017, SETL, une des sept jeunes pousses ayant répondu, est retenue pour réaliser la première version de la plate-forme, soumise ensuite à la validation fonctionnelle de l'ensemble des sociétés de gestion participantes. Au troisième trimestre 2017, OFI AM décide de passer des transactions en réel en embarquant sur la plate-forme tous les tiers¹ concernés et présente le projet à l'AMF. Tous accueillent très bien cette expérience et se mobilisent pour nous aider.

Jean-Robert Hervy : Notre volonté est d'élaborer une solution de Place, utile à l'ensemble des sociétés de gestion, des plus grandes aux plus petites. Aussi, en septembre 2017, nous décidons de communiquer plus largement en participant à une conférence organisée par l'AFG et en proposant des ateliers collectifs par thème (dossier client, référentiel produit, carnet d'ordre et OST, *reporting* société de gestion et investisseur...) aux responsables métiers des sociétés de gestion intéressées (une trentaine).

CL : Une société *ad hoc*, baptisée IZNES, est créée à l'automne 2017 en partenariat avec SETL. Elle réalise sa première levée de fonds en février 2018 auprès du groupe des fondateurs, rejoint par Lyxor et La Financière de l'Echiquier.

JRH : L'objectif est d'aboutir d'ici fin septembre 2018 à une deuxième version commercialisable destinée aux investisseurs institutionnels et tenant compte des nouvelles spécifications demandées par les responsables métiers. Une troisième version répondra aux besoins spécifiques des particuliers.

Quel statut souhaitez-vous donner à cette *blockchain* ? Quel est son modèle économique ?

CL : La deuxième version étant destinée à des investisseurs institutionnels détenant des parts de fonds en droit français et en droit luxembourgeois, IZNES va déposer un dossier de demande d'agrément pour obtenir le statut d'entreprise d'investissement en France, « passeportable » en Europe. La plate-forme compte se rémunérer sur le même schéma qu'un opérateur classique, à la fois sur les stocks (droits de garde) et sur les flux (frais de transaction).

Comment cette solution peut-elle s'intégrer dans les écosystèmes informatiques existants et comment assurer son interopérabilité avec d'autres *blockchain* ?

JRH : Pour des petits volumes, les *Asset Manager* peuvent utiliser IZNES via une interface web classique. Pour les plus gros, des API (interface de programmation applicative) sont développées par SETL pour l'intégrer dans les systèmes d'information des sociétés de gestion et des investisseurs et éviter

des ruptures de chaîne. Ces mêmes interfaces assureront l'interopérabilité avec d'autres *blockchain*.

CL : L'architecture technique d'IZNES comporte un cœur, très sécurisé, qui fait appel à la technologie *blockchain* pour gérer les transactions et les enregistrer dans ces différents registres partagés. Au-dessus se trouvent les fonctions métiers avec cette couche de communication avec les participants.

Qu'est-ce qui distingue cette solution des autres projets ?

JR H : IZNES a choisi la *blockchain* développée par SETL car elle n'embarque pas de crypto-monnaies ou des *token*. Nous ne le souhaitons pas, à la fois pour des raisons réglementaires et commerciales, et pour éviter les risques de contrepartie inhérents au modèle d'une *blockchain* publique (qui porte le *token*? quelle valeur a-t-il?).

CL : Nos choix sont diamétralement opposés à ceux de Funds DLT², projet porté par les banques et les *transfert agent* luxembourgeois, désireux de conserver les acteurs en place en utilisant des *token*. IZNES se place du côté des sociétés de gestion et de leurs clients en gardant les circuits de paiement traditionnels. Son objectif est d'établir un lien direct entre le porteur et la société de gestion.

JR H : Ce besoin émane du fait que la plupart des sociétés de gestion ne connaissent pas réellement leur passif, alors que la réglementation leur impose, sans cesse davantage, d'avoir une vision précise de leurs investisseurs, pour savoir s'ils sont qualifiés pour investir dans tel ou tel produit. Grâce à cette technologie, l'*Asset Manager* peut communiquer directement avec les bonnes personnes dans un délai très court. De son côté, l'investisseur a un accès direct au référentiel produit tenu par l'*Asset Manager* et peut l'interroger en cas de besoin.

Reste à traiter la gestion du KYC...

JR H : Lorsque l'investisseur arrive sur IZNES, il remplit un formulaire de KYC qu'il peut partager avec toutes les sociétés de gestion souhaitées sans refaire ce travail de collecte de l'information à chaque fois.

CL : Les questions sur son profil de risque (appétit pour le risque, capacité de supporter des pertes à court ou moyen terme...) restent toutefois sous le contrôle de chaque société de gestion, qui ne lui proposera que la partie de sa gamme de produits correspondant.

Comment convaincre les investisseurs d'adopter IZNES ?

JR H : De nombreux investisseurs *corporate* ou institutionnels utilisent encore le fax ou des plates-formes mises à disposition par leur conservateur pour passer leurs ordres. Utiliser une plate-forme unique permet de gagner beaucoup de temps. La chaîne de valeur actuelle comprend de nombreux intermédiaires qui prennent chacun un délai technique pour éviter tout risque opérationnel. Par exemple, si le *cut-off* est à 12 heures, l'ordre doit être reçu avant 11 heures. Avec IZNES, un ordre passé à 11 h 59 peut être exécuté en toute traçabilité. Enfin, la plate-forme propose des coûts moindres sur les

IZNES a choisi la blockchain développée par SETL car elle n'embarque pas de crypto-monnaies ou des token. Nous ne le souhaitons pas, à la fois pour des raisons réglementaires et commerciales, et pour éviter les risques de contrepartie inhérents au modèle d'une blockchain publique.

transactions et les droits de garde pour les investisseurs *corporate* et les particuliers.

Nous n'avons pas encore communiqué auprès des investisseurs, notre priorité étant de convaincre les sociétés de gestion tout en respectant notre plan de charge. Amundi, BNP AM, Allianz Global Investors, Ostrum et M&G, très présents à l'international, sont d'ores et déjà contributeurs. IZNES travaille encore à l'élargissement de cette communauté de contributeurs : il est encore temps de la rejoindre, pour les sociétés de gestion qui le souhaitent. Les petites sociétés de gestion pourront commercialiser leurs fonds français à l'international (un client étranger pourra souscrire directement à un fonds français *via* la plate-forme sans passer par une banque affiliée à Euroclear France).

Les acteurs du post-marché et les conseillers en gestion de patrimoine ont-ils des raisons de s'inquiéter pour leur avenir ?

CL : Non. Les passages d'ordre ne se feront que progressivement. Euroclear est un des principaux *Central Securities Depository* (CSD)³ européens et n'est concurrencé par IZNES que dans la partie règlement-livraison de parts de fonds ; cela ne représente qu'une petite part de son activité.

Quant aux conseillers en gestion de patrimoine, ils gardent une place dans cet écosystème : leurs conseils sont indispensables même si le donneur d'ordre est identifié dès le début et jusqu'à la fin de la transaction sur la *blockchain*. ■

(1) Deux de ses investisseurs, Macif, Matmut, SGSS en tant que dépositaire et valorisateur des parts de fonds, et Caceis, la banque teneur de compte et conservateur des investisseurs concernés.

(2) Lire à ce sujet l'interview d'Olivier Taille, Ostrum AM, en page 56.

(3) Dépositaire central.